

Journal Officiels 5

Décembre 2004

SIPM-CNT

Syndicat interprofessionnel presse & médias

Confédération nationale du travail

Section Journaux officiels

33, rue des Vignoles, Paris 20 - Tél : 01 43 72 95 34

<http://sipm-cnt.org> - jo@sipm-cnt.org

UNE RENTRÉE... BRÛLANTE

Ces derniers mois, la situation des agents en CDD (45 encore en avril, ils sont moins d'une vingtaine aujourd'hui) et en CDI fraîchement titularisés, ne s'est pas améliorée. Pire, elle ne cesse de se dégrader. Il ne peut en être autrement, compte tenu de la politique du personnel approximative de la direction. Côté Saci, après l'élimination massive des rouleurs, ce sont les « permanents » rotos qui sont visés.

Du fait de la suppression de postes en CDI et CDD, qui au regard de la masse de travail est aberrante, les agents sont contraints de répondre, dans le cadre de la « mobilité interne » à des appels à candidature. S'ils ne le font pas, leur hiérarchie les a prévenus qu'ils seraient d'office affectés à des services où il manque du personnel. Sous peine de licenciement en cas de refus.

Car le paradoxe est là : il y a autant sinon plus de travail qu'auparavant, mais moins de personnes pour le faire. Il serait donc raisonnable de penser qu'il y a eu une mauvaise prévision de la direction des JO, anticipant de manière erronée la baisse d'activité de l'entreprise... A moins qu'il ne s'agisse d'une stratégie délibérée, souvent employée pour justifier la privatisation par la prétendue mauvaise qualité du service. Quoi qu'il en soit, cela est préjudiciable à tous.

D'une part, des agents sont désormais au chômage, voués, pour la plupart d'entre eux, au chômage de longue durée, voire à la misère. A cet égard, les indemnités chômage sont bien souvent versées très tardivement par les JO, parfois avec 3 mois de retard. Comment manger, payer un loyer et des factures dans ces conditions ?

D'autre part, les agents en poste sont surchargés de travail mais on leur indique qu'il faut faire moins d'heures, pointage et refus de payer des heures supplémentaires obligent. Bienvenue au pays de la schizophrénie...

D'autres conséquences sont évidentes et plus graves, notamment chez les techniques : le doublement d'heures qui provoque une augmentation significative des accidents de travail, et donc des arrêts maladie. Vive les économies et la sécurité sur le lieu de travail !

Après les CDD, à qui le tour chez les CDI? Les huissiers, le SID, le magasin ? La tranquillité éphémère vendue par le directeur des JO aux salariés jusqu'en 2006, au prix du sacrifice des contrats à durée déterminée, risque de n'avoir qu'un temps. Nul doute que, avec ses subordonnés, à la moindre demande du SGG de réduction du personnel aux JO, il se chargera d'exécuter celle-là sans états d'âme, quelle que soit ses effets sur le personnel.

L'objectif sera, dans le contexte d'une activité soit disant déclinante, de se séparer d'une partie du personnel (toujours au nom de la modernisation et de la rentabilité de l'entreprise !!). Le plan hypothétique de départ envisagé pour les

plus de 50 ans permettra déjà de se séparer d'une grosse part du personnel, étant donné la structure de la pyramide des âges de l'entreprise. Mais, à moins d'un sursaut du personnel, ce seront ensuite les agents ayant entre 25 et 45 ans qui seront la cible, comme cela était déjà indiqué lors de la réunion du 5 mars 2004 entre la Saci et le préfet.

Combien ? 100, 200 ?

Quand ? 2006 ? avant ? après ? Quand il n'y aura plus rien à vendre ou plus d'activité commerciale ?

Qui ? D'abord les plus jeunes ? Les moins qualifiés ? Un service déterminé ou tous les services ? Sachant que, à terme, si la direction annonce un jour la fin de l'activité, tous les agents de l'établissement seront menacés...

Dans quelles conditions ? Plan social ? Licenciements assortis ou non de mesures d'accompagnement bidon type Altédia ?

Et, surtout... si on se bouge pas maintenant, on le fera quand ?

Voilà les questions que chaque agent du JO devrait se poser avant qu'il ne soit trop tard.

MAUVAISE TÊTE (BRÈVES)

Que cache le « rapprochement » des JO et de la Documentation française ? Liquidation des 2 entités ? Privatisation de la majeure partie de la charge de travail ?

CAO (comptabilité analytique d'exploitation) (Passerelles n° 17). Outils prouvant la compétitivité des JO : l'objectif d'un service public est-il de rapporter de l'argent... ou de rendre service au public ? La logique concurrentielle est par définition une logique privée.

Les JO engraisent le privé : - Altédia pour le reclassement bidon des CDD éjectés (voir Journal Officiels n° 41)

tion : se débarrasser des vieux machin, assouplir l'échine des autres ;

- Sopra pour installer un outil de "gestion de relation client" et des ressources humaines ; - IBM business consulting services pour accompagner la Sopra (toute seule, elle s'emmerdait, la Sopra). Merci l'argent public !

La presse numérique : en location-maintenance (Passerelles n° 18), ce qui ne constitue nullement un investissement sur le long terme garant de la pérennité de la fabrication...

Journée portes ouvertes : publi dans la visite des ateliers

symbolique ? Les ouvriers ont su rappeler à la direction qu'ils existaient encore...

Résultats Saci au 1^{er} semestre 2004 (Tableau de bord au 30 juin 2004) : baisse de la masse salariale (seule la pension aux retraités augmente) et baisse du nombre de salariés. Vivement le second semestre.

Baisse du nombre de signes saisis par la SACI : - 34,3%... mais par rapport à des chiffres non corrigés ! (écrit en petit, en note). Puisqu'on vous dit qu'il n'y a plus de boulot !

Pour l'instant, pas de résultat concernant la prétendue réintégration du travail fait à l'extérieur (Réunion extraordinaire du comité social 1/10/2004)

tion, ça avance, avec le projet de se débarrasser du service de sécurité (lettre du préfet du 28/10/04)... Au prétexte que la tâche n'est pas motivante ! Elle le sera davantage pour des salariés de sous-traitants payés au lance-pierres ?

Suppression du service fabrication, sous-traitance élargie des Bodacc, recul des Lois et décrets et du BOAMP papier au profit d'Internet géré par le privé... Depuis 2000, la part des pages publiées par la SACI a augmenté de 12,8%... celle par les sous-traitants de 37% !

Remplacements : la « méthode empirique actuelle » (lettre du préfet) permet de faire poireauter les services en attendant l'éventuelle validation par le

La « méthode empirique », c'est la lettre de cachet de la royauté : au bon vouloir du chef. Le contraire du Droit (le truc que les JO publient).

CR réunion extraordinaire du comité social du 1/10/2004

1) On y apprend que le préfet a dû changer 7 fois de boulot. Obligé d'accepter un job de préfet pour survivre... Et les CDD se plaignent !

2) Le préfet « souhaite que les représentants du personnel » l'aident à motiver les salariés à se trimballer de service en service. Il oublie un détail : les DP, ça sert à défendre les droits des salariés.

3) Grosso modo, comme le souligne le secrétaire du comité social, cette réunion n'a servi à rien.

APPEL DU 4 DÉCEMBRE CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS LA PRESSE

Comme ailleurs, la précarité s'étend dans l'industrie de la presse. Et l'écart grandit entre une frange de salariés employés en CDI, dans les petits titres les seuls chefs de service, et la masse des précaires soumis à la pression d'un coût du travail toujours revu à la baisse.

Une précarité polymorphe : externalisation et sous-traitance, difficulté accrue à percevoir des indemnités chômage, voire éjection du salariat et des protections sociales qui l'accompagnent (correspondants locaux de presse, travailleurs « indépendants », Agessa...).

Une précarité illégale : absence de contrat de travail, paiement en Agessa, non-respect des droits des précaires en terme d'égalité salariale, d'ancienneté, précaires sur des postes fixes, stagiaires utilisés à la place de salariés...

La précarité permet aux employeurs d'accroître la pression sur les salariés, elle touche donc aussi bien les CDI que les précaires.

Lutter contre la précarité, c'est lutter pour la pérennisation de l'emploi dans le cadre du CDI. Mais certains emplois sont par nature précaires, qu'il s'agisse d'un remplacement ponctuel ou d'un métier dont la spécialisation rend difficile l'emploi en CDI, comme certains photographes, dessinateur, rédacteurs... Lutter contre la précarité, c'est donc aussi la généralisation de l'indemnisation chômage à toutes les périodes chômées, dans l'esprit du régime Unedic à sa création, pour renforcer la « sécurité sociale ».

La précarité profite directement aux bénéficiaires des employeurs : il est logique qu'ils en payent les conséquences.

Les précaires en presse

Les pigistes se multiplient. Ce qui était un mode de rémunération (à la tâche) se substitue insidieusement au contrat de travail. La loi Cressard, qui rappelait que la pige ne pouvait se substituer au contrat de travail, et donc que l'absence de contrat de travail pour les pigistes revenait de fait à être en CDI, est chaque jour bafouée par les employeurs. Plus grave, les prud'hommes subordonnent l'application de cette loi à la notion de « collaboration régulière », qui laisse de nombreux pigistes sans contrat dans un no man's land, ne bénéficiant ni des avantages du CDI ni de ceux des CDD.

La pige est aujourd'hui utilisée abusivement pour des secrétaires de rédaction, des maquettistes, travaillant en fait à l'heure.

L'externalisation et son corollaire, la sous-traitance, frappent surtout les employés et les ouvriers, quoique les cas de services de journalistes externalisés se répandent. Des franges du personnel se trouvent ainsi isolées et surexploitées. Leurs salaires et conditions de travail sont toujours inférieures à ceux de l'entreprise « mère ». Leurs contrats sont les plus précaires : intérim, CDD d'usage...

Les ouvriers du livre en presse quotidienne, leurs acquis sociaux, sont la cible des plans de restructuration. Et ce sont les « rouleurs », les ouvriers précaires qui jusqu'alors bénéficiaient de la solidarité des « piétons » (CDI), qui sont sacrifiés. Ils se retrouvent du jour au lendemain sans travail, sans droits, sans formation...

Le CDD d'usage devient la règle pour tous. Il exonère l'employeur de verser la prime de précarité (10% du salaire) et permet au nom d'un « usage constant » d'employer un précaire en CDD quasiment sans limite, avec des contrats très courts renouvelés à l'infini. La requalification en CDI est encore plus difficile que pour les pigistes sans contrat de travail.

Les correspondants locaux de presse (CLP) ne se situent même plus dans le cadre du salariat. Travailleurs « indépendants » cotisant à l'Urssaf, sans protection sociale, payés une misère, souvent méprisés professionnellement, tout en étant 30 000 à faire vivre la presse locale. Leur fragilité (pas de Code du travail) et leur isolement professionnel et géographique rend très difficile toute lutte.

Revendications

Nous définissons comme axes revendicatifs :

- I la transformation en CDI de tous les postes fixes ;
- I le paiement en salaire de tous les collaborateurs de presse (Agessa, CLP...);
- I l'alignement des droits des précaires sur ceux des CDI, en application du Code du travail ;
- I l'alignement des droits des CDD d'usage sur ceux des CCD ;
- I l'élargissement de l'indemnisation chômage à tous les précaires.

Nous appelons les syndicats et associations intervenant dans la presse à nous rejoindre.

Profession pigiste, SIPM-CNT

La précarité, ça suffit !

Précarité du travail

Privé : requalification des CDD et intérim en CDI - Public : titularisation sans condition

Précarité du revenu du chômage

Indemnisation de toutes les formes de chômage au niveau minimum du Smic

Précarité des conditions de vie

Non au contrôle social – logement, papiers et services publics pour tous (EDF...)

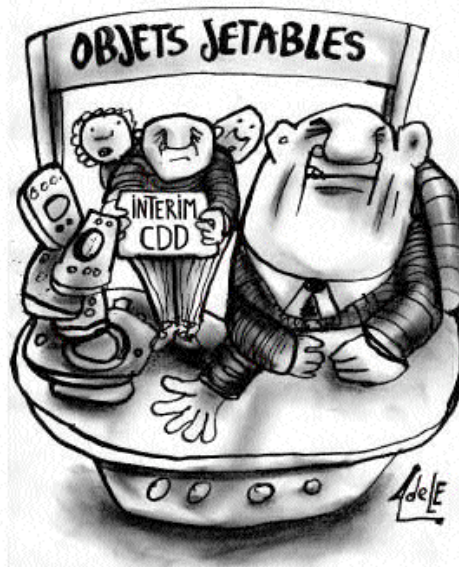
MANIF

SAMEDI 4 DÉCEMBRE - 14 H - PLACE DE CLICHY

ASSEMBLEE GENERALE

18H30 - SALLE TRAVERSIERE - PARIS 12^e

15, RUE TRAVERSIERE - M^o GARE-DE-LYON



Appel : AC ! (idf) ; Association populaire d'entraide ; CNT culture et spectacle RP ; CNT-SHRT-RP (hôtellerie, restauration, tourisme) ; CNT-PTT 75 ; CNT santé-social ; Collectif des non-titulaires de l'Education (GDNT idf) ; Collectif Emplois jeunes et après ? ; Collectif Jeunes chercheurs contre la précarité (JCCP) ; Coordination des étudiants en travail social (idf) ; Emancipation ; Fédération CNT des travailleurs de l'Education ; Fédération SUD Education ; Fédération SUD Rail ; SNPES-PJJ-FSU ; Réseau contre les coupures de courant ; Réseau Stop précarité ; SIPM-CNT presse ; SNUCLIAS-FSU ; SNUASFP-FSU ; SUD collectivités territoriales ; SUD santé-sociaux ; Union régionale parisienne CNT.